



COMMUNE DE VEYRAS

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU LUNDI 9 DECEMBRE 2019 A LA SALLE COMMUNALE DE VEYRAS

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

Le président Stéphane Ganzer ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux 47 personnes présentes à la septième assemblée primaire de la période législative. Conformément aux dispositions de l'art. 7 de la loi sur les communes du 5 février 2004 (ci-après LC), l'assemblée a comme sujets principaux l'approbation du budget 2020 et la présentation du plan financier 2020-2023.

Le conseil communal a réuni l'assemblée dans la salle communale et propose une discussion ouverte en fin de séance.

Il informe que la convocation a été effectuée dans les délais légaux selon les modes de convocation suivants : pilier public, bulletin officiel, site Internet www.veyras.ch et bulletin d'information « Veyras'Actuel ».

Le président mentionne les documents que l'assemblée a reçus à l'entrée de la salle, à savoir le budget 2020, le plan financier 2020-2023, les statuts de l'Association (de droit public) « Agglo Valais central » ainsi que le procès-verbal de la dernière assemblée primaire du 3 juin 2019.

Le président donne connaissance des points de l'ordre du jour conformément à l'art. 10 LC.

Le mode de convocation n'appelle aucun commentaire et l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

2. PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 3 JUIN 2019

Le président mentionne que le procès-verbal de l'assemblée primaire du 3 juin 2019, remis à l'entrée de la salle, comprend 4 pages qui en relatent de manière exhaustive les débats.

Il propose de retracer uniquement les points principaux de cette précédente séance.

Lors de l'assemblée primaire du 3 juin 2019, il rappelle que l'ordre du jour portait sur la présentation des comptes 2018 et le rapport de l'organe de contrôle, suivi de l'approbation des comptes 2018.

Cette assemblée s'est terminée par les remerciements d'usage à tous les acteurs de la collectivité publique, par la discussion hors protocole et par le verre de l'amitié.

Selon les dispositions des articles 98 LC et suivants, le procès-verbal susmentionné est ensuite accepté publiquement et à l'unanimité par l'assemblée. Enfin, le président remercie le secrétaire Samuel Favre de sa bonne tenue.

3. ADOPTION DU BUDGET 2020

Conformément aux dispositions de l'art. 7 LC, l'assemblée primaire doit se réunir pour adopter le budget avant le 31 décembre.

Le président mentionne le fascicule du budget remis à l'assemblée et débute la présentation du budget 2020 en l'illustrant dans le détail par un diaporama informatique. Cette présentation permet à l'assemblée de cerner les éléments essentiels des perspectives financières.

Le président remercie en préambule la commission des finances et les collaborateurs de l'administration qui se sont investis dans l'élaboration de ce budget.

Il poursuit par un aperçu des comptes de fonctionnement et d'investissement, présente de manière détaillée les comptes de fonctionnement, charges et recettes, en commentant les variations importantes. Il mentionne en particulier la marge d'autofinancement de CHF 1'105'161.

Il donne ensuite un récapitulatif du compte de fonctionnement et qualifie la marge d'autofinancement.

Les divers projets d'investissements sont ensuite présentés à l'assemblée par les membres du conseil communal, selon leurs dicastères à charge.

Le président présente le projet d'extension des locaux communaux en vue de la fusion. Il complète en précisant qu'il est prévu de centraliser à terme la future administration communale de Noble-Contrée à Veyras, dans les locaux commerciaux actuels.

La conseillère Nadine Pfenninger présente l'achat de matériel pompier, la réfection des abris de protection civile, les projets culture et patrimoine, ainsi que l'étude en vue de la réfection de l'ancien stand de tir.

Le conseiller Romain Gillioz annonce l'assainissement des bâtiments publics, notamment pour l'école, fait état de l'investissement en matière d'enseignement et de formation pour les installations techniques, le mobilier et le matériel scolaire.

La conseillère Dominique Ludi présente la participation aux institutions sociales et pour les personnes en situation de handicap.

Le vice-président Paul-Alain Clivaz présente les assainissements routiers qui devraient être localisés à la montée Corinna Bille et à la route des Bernunes. Il poursuit par les investissements liés aux aménagements sportifs et jardins publics, à l'amélioration des infrastructures pour notre approvisionnement en eau potable et le réseau d'égout, à l'amélioration du réseau selon PGEE, à l'extension des places de ramassage des déchets et à la révision du plan d'aménagement des zones. Il termine par l'extension du réseau d'irrigation et plus précisément l'étude pour l'installation d'un dessableur à la prise d'eau de Bedan.

Le président récapitule ensuite le total des investissements de CHF 1'248'000 et termine en mentionnant notamment les amortissements et le résultat de l'exercice.

Le président souligne également qu'il est prévu de démarrer en 2020 la construction du centre commercial Noble-Contrée, pour lequel un crédit d'engagement de CHF 4 millions a été accepté par l'assemblée primaire en mai 2018. Etant considérée comme un placement pour la commune, cette réalisation sera intégrée au patrimoine financier, raison pour laquelle elle ne figure pas dans les dépenses d'investissements listés ci-dessus.

Il communique ses conclusions à l'aide des indicateurs financiers et l'expression de la volonté du conseil d'optimiser l'engagement des moyens, d'organiser le contrôle financier et de promouvoir la qualité de vie à Veyras.

Le président ouvre ensuite la discussion sur le budget 2020.

La parole n'étant pas demandée et en vertu de l'art. 17b LC, il demande à l'assemblée de se prononcer par main levée sur l'approbation du budget 2020.

Le budget 2020 est alors accepté publiquement et à l'unanimité par l'assemblée.

4. PRESENTATION DU PLAN FINANCIER 2020-2023

Le président communique à l'assemblée que ce point de l'ordre du jour doit être présenté séparément de l'adoption du budget et détaille le plan financier, toujours à l'aide d'un diaporama informatique. Il fait mention que, compte tenu de la fusion, les exercices 2021/2022/2023 sont présentés à titre indicatif et détaille les investissements budgétisés en 2021.

Le président ouvre ensuite la discussion sur le plan financier 2020-2023.

La parole n'étant pas demandée, le président propose à l'assemblée de passer au point 5 de l'ordre du jour.

5. APPROBATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION (DE DROIT PUBLIC) « AGGLO VALAIS CENTRAL »

Le président introduit le sujet en rappelant que l'Agglo Valais central regroupe 19 communes, situées entre Ardon et Salquenen, et vise un développement territorial cohérent dans les domaines de la